

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 MARS 2024**Point 5 de l'ordre du jour****Crédit concernant l'aménagement de la liaison de mobilité douce Gare-Arsenal****1. Introduction**

Pour rappel, un premier crédit a été proposé en décembre 2023 concernant l'aménagement de la liaison de mobilité douce Gare-Arsenal relatif au projet d'agglomération de 3^e génération (PA3). Ce projet a été développé sur la base de la mesure infrastructurelle individuelle n° 6.3 du PA3 « Création de la Voie verte » ci-dessous, dont plusieurs crédits ont été acceptés par le Conseil général de manière successive :

- A. Tronçon entre la rue du Moulin et la rue Pierre-Ardieu en décembre 2015 ;
- B. Tronçon Gare-Planchy Nord en décembre 2017 ;
- C. Tronçon Gare-Planchy Sud en décembre 2023 ;
- D. Tronçon existant entre la route de la Pâla et le chemin de Planchy.

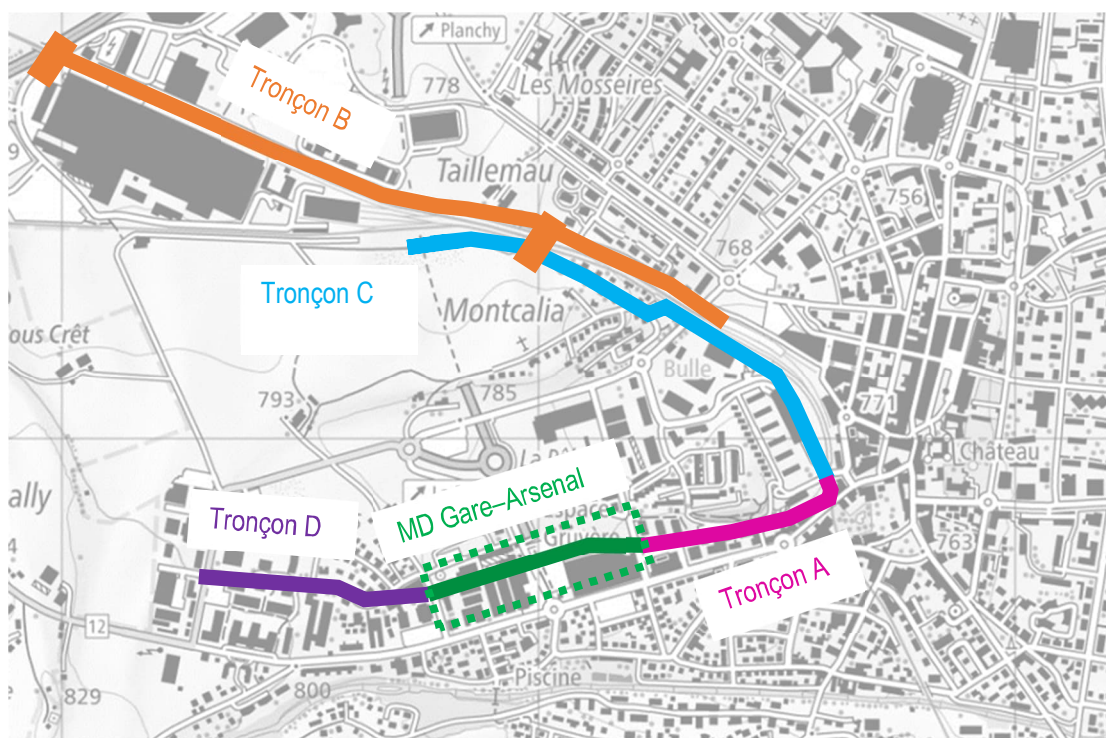


Figure 1 : Aperçu des différents tronçons

A la suite du refus du crédit d'investissement par le Conseil général en décembre 2023, le Conseil Communal présente de manière séparée le même objet en incluant des éléments complémentaires d'explications.

L'aménagement de ce chemin de mobilité douce en site propre permettra de finaliser la mesure du PA3 susmentionnée que la Ville de Bulle s'est engagée à mettre en œuvre en sa qualité de membre de l'agglomération Mobul. En effet, tous les autres tronçons sont réalisés, ou en cours de réalisation, selon la figure ci-dessus.

Pour rappel et afin de pouvoir prétendre à la subvention liée à cette mesure, il est impératif que les travaux débutent **au plus tard en 2025**. Passé ce délai, la subvention pour cet objet sera définitivement perdue au sens des directives fédérales pour le programme en faveur du trafic d'agglomération (DTPA) du 1^{er} février 2023, qui précisent que « si l'exécution des travaux de construction ne débute pas dans les délais, le droit au versement des contributions fédérales s'éteint pour la mesure concernée. »

En plus d'être une mesure du PA3 comme expliqué précédemment, la Ville de Bulle doit aussi assumer son engagement auprès du canton en réalisant ce cheminement qui fait également partie de l'itinéraire alternatif H189 pour les vélos (tronçon n° 8), dont une part du financement est assurée par le canton. A ce titre et pour l'ensemble de l'itinéraire susmentionné, un décret cantonal assure un financement de Fr. 6'540'000.00 en faveur de la Ville de Bulle.

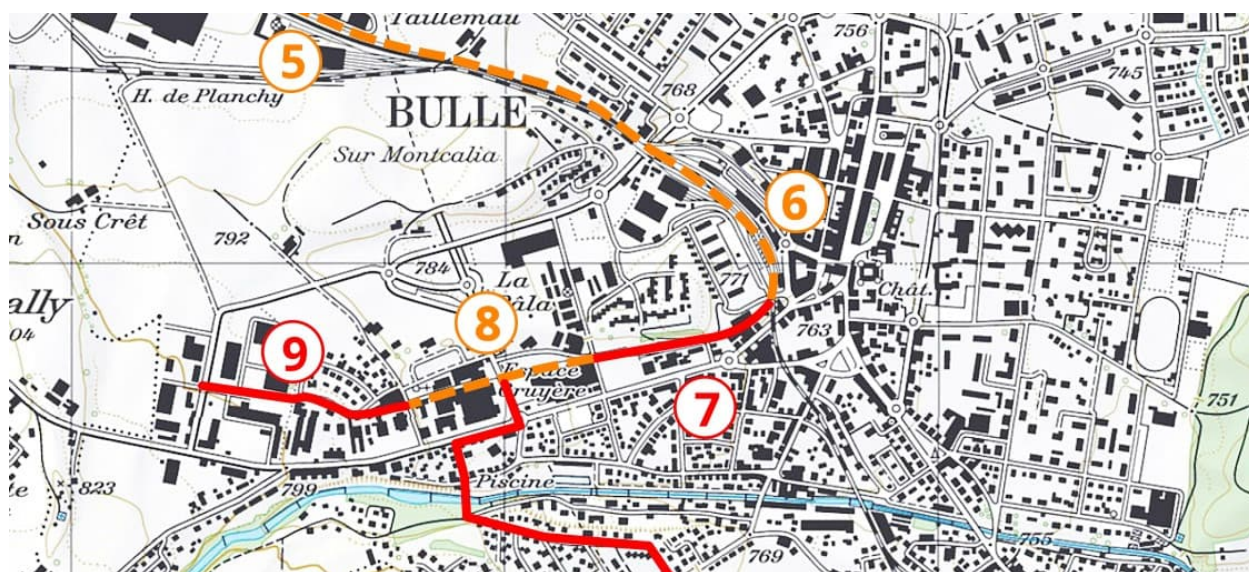


Figure 2 : Extrait du plan de l'itinéraire alternatif H189 pour les vélos

En résumé, cette demande de crédit concerne les travaux d'aménagement d'une mobilité douce en site propre, entre la rue Pierre-Ardieu et le chemin de Planchy, en empruntant majoritairement l'ancienne voie ferroviaire industrielle, dont la Ville de Bulle est aujourd'hui propriétaire.



Figure 3 : Localisation de l'ancienne voie industrielle propriété de la Ville de Bulle

2. Contexte général

Dès 2015, la Ville de Bulle a lancé une étude de trafic de l'influence des grands projets sur l'axe Pâla-Château-d'En-Bas (Vision 2030). Cette étude a montré que la réalisation de plusieurs projets d'ici à 2030 risquait d'intensifier la situation de charge sur le réseau routier bullois en général. Avec la mise en œuvre des grands projets de quartiers, le trafic généré augmentera de 21'000 véhicules/jour.

Afin d'anticiper d'éventuels engorgements sur le réseau routier, la Ville de Bulle a réalisé depuis plusieurs années des aménagements de l'espace public permettant d'améliorer l'utilisation des moyens de déplacement tels que la marche, le vélo et les transports publics. L'ensemble des mesures prises assure également une accessibilité confortable en transports individuels motorisés en raison du transfert modal effectué par un nombre important de pendulaires.

Ce projet permet de favoriser le report modal et de concrétiser le concept de gestion de trafic de Vision 2030 tel que figuré ci-dessous :

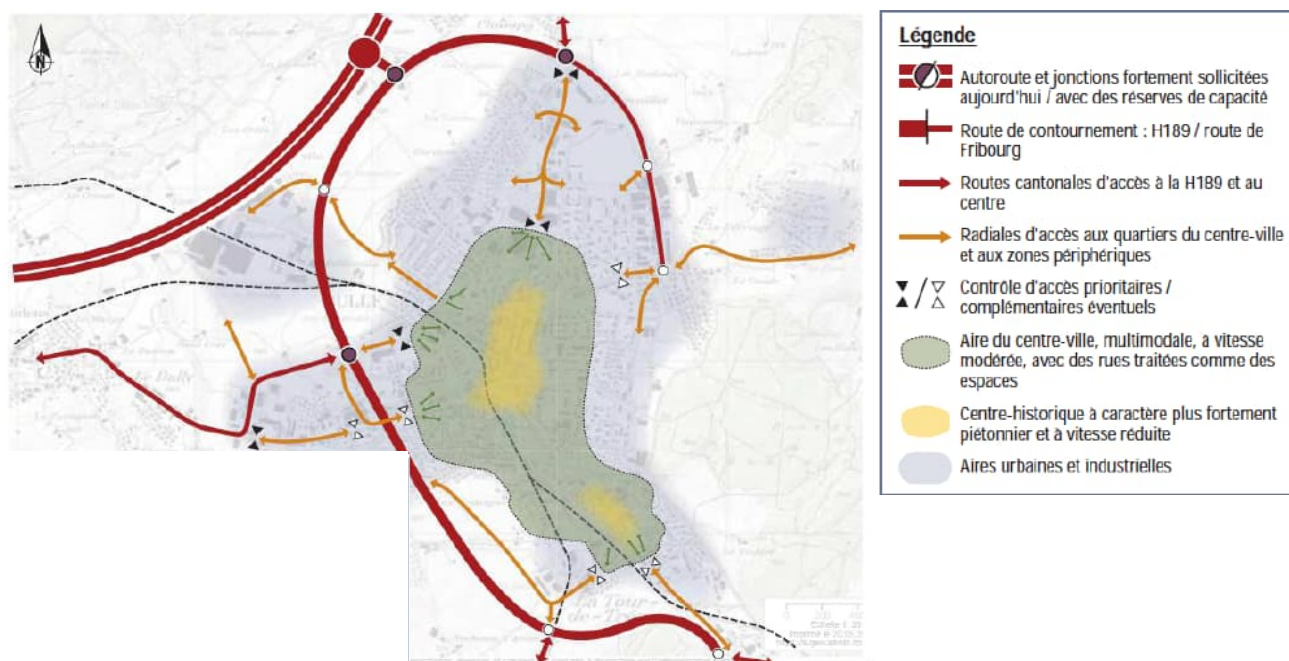


Figure 4 : Vision 2030 – Concept d'accessibilité (source Transitec)

3. Contexte du projet

Le projet permet de connecter la gare de manière directe, rectiligne et sécurisée à un important bassin versant de population située à l'ouest de la Ville de Bulle, notamment les quartiers de Saucens et Arsenal, ainsi que les futurs quartiers liés au MEP Saint-Joseph et au PAD Pâla.

Par ailleurs, non seulement ce cheminement raccordera de nombreux habitants à la gare, mais il permettra également une desserte intéressante et attractive lors de manifestations à Espace Gruyère. Il favorisera ainsi un report modal qui contribuera au désengorgement de la circulation et du stationnement lors d'importants événements.

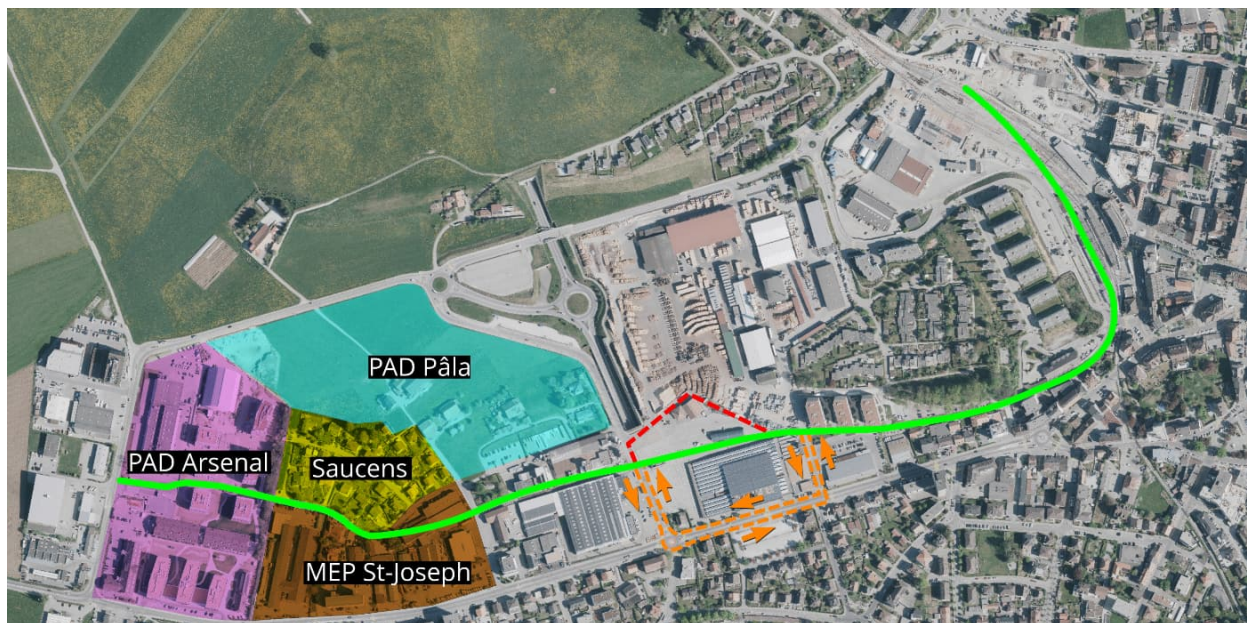


Figure 5 : Bassins versants MD raccordés à la voie de mobilité douce Gare-Arsenal

La figure ci-dessus démontre également qu'un tracé passant à l'arrière du marché aux bétails n'est pas envisageable, car il n'est ni direct ni rectiligne (traitillé rouge). De plus, la présence régulière du marché au bétail ne permet pas d'obtenir un tracé sécurisé. Il est également en conflit avec un accès industriel voisin. En effet, de nombreux camions et bétailières circulent dans le secteur, ainsi que des animaux. Il est inimaginable de faire passer des piétons et des cycles dans la zone où le bétail est chargé, déchargé ou attaché.

Un détour par la rue de Vevey (traitillé orange ci-dessus), comme suggéré lors de la séance du Conseil général de décembre 2023, a aussi été analysé, mais abandonné. En effet, le détour est important et rend le tracé rebutant pour les utilisateurs. D'autre part, le parcours pour les cycles serait particulièrement dangereux et peu pratique, notamment pour ceux allant vers la gare. Ces derniers devraient circuler sur la route, emprunter le giratoire Usiniers/Vevey, utiliser le trottoir mixte le long de la rue de Vevey, puis descendre du vélo pour traverser la route sur le passage pour piétons situé au carrefour avec la rue Pierre-Ardieu. Toutes ces contraintes font que ce tracé n'a pas été retenu.

Pour finir, le Conseil communal assure que toutes les variantes ont été étudiées et discutées, notamment avec Espace Gruyère pour minimiser l'impact sur l'exploitation de ce centre. Le projet présenté aujourd'hui est la version la plus aboutie au regard des contraintes sur le site. L'intérêt public est prioritaire pour offrir un itinéraire sécurisé et direct pour une grande partie de la population bulloise.

4. Description des travaux

La largeur de cette Voie verte sera de 3.50 m sur toute la longueur. Cette dimension correspond au standard de la Ville de Bulle et permet le croisement aisé entre les cycles et les piétons dans les deux sens. Un éclairage dynamique LED sera mis en place, similaire à ce qui a été installé sur les autres tronçons de la Voie verte.

Sur la partie Est du projet, situé à l'arrière d'Espace Gruyère, le chemin est volontairement décalé au Nord, au-delà de l'ancienne voie ferrée industrielle, afin de garantir le fonctionnement logistique du centre d'exposition. D'autre part, le Conseil communal a anticipé un échange de terrain avec un propriétaire voisin, côté rue Pierre-Ardieu, afin de permettre de conserver l'accès logistique d'Espace Gruyère tel qu'aujourd'hui.

Les traversées du cheminement permettant les accès de service pour l'exploitation du centre d'exposition, ainsi que la liaison entre le parking Nord et le parking Sud sont conservées, moyennant une perte de priorité.

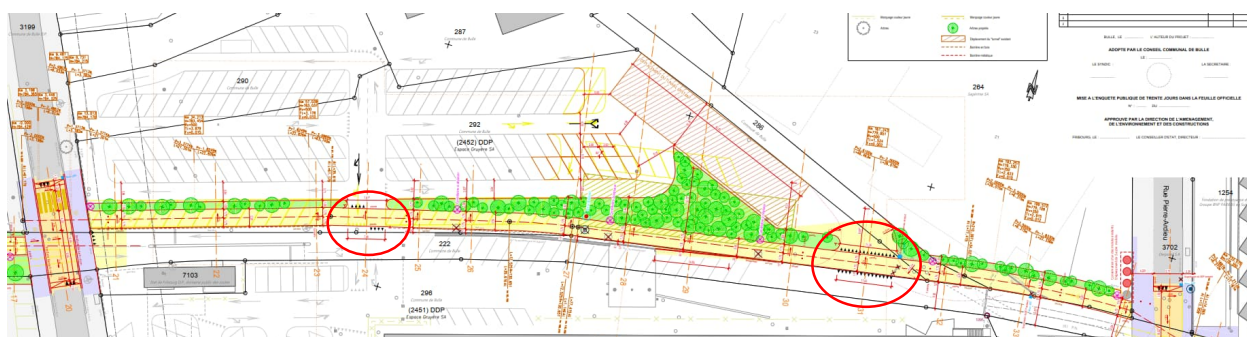


Figure 6 : Situation, secteur Est avec les accès maintenus entourés en rouge

Le chemin est agrémenté d'une bande végétalisée de 1.50 m de largeur côté Nord pour une meilleure intégration paysagère. Il s'agit d'une arborisation arbustive avec une hauteur restreinte. Cette bande verte permet également de séparer les véhicules motorisés des utilisateurs de la mobilité douce afin de la sécuriser et de la tranquilliser. Une barrière côté Sud vient compléter le dispositif avec pour objectif de sécuriser le cheminement vis-à-vis du site d'Espace Gruyère.

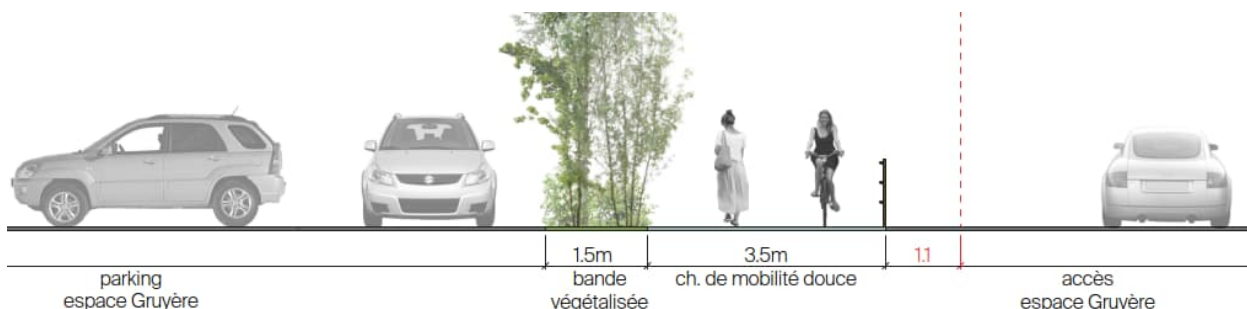


Figure 7 : Profil du projet, partie Est

Dans le secteur du nouveau tunnel de stockage, une végétation plus dense et plus haute est prévue.



Figure 8 : Secteur avec une végétation dense

Sur la partie Ouest, le cheminement suit le tracé de l'ancienne voie industrielle, propriété de la Ville de Bulle, il est complété de deux bandes végétales d'environ 1.00 m de largeur situées de part et d'autre du chemin.

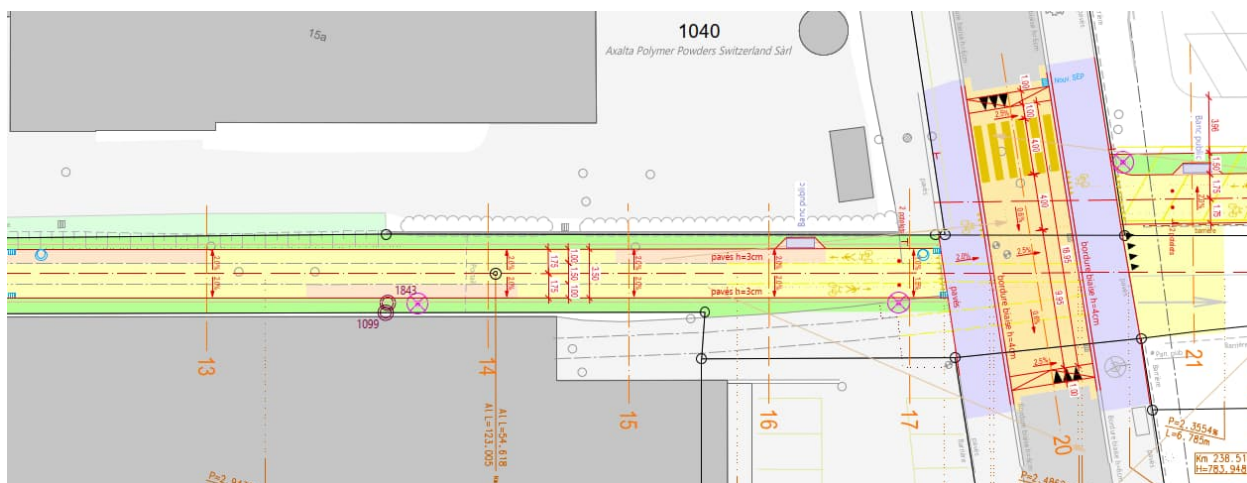


Figure 9 : Extrait du projet de mobilité douce Gare-Arsenal, partie Ouest et traversée piétonne vers Espace Gruyère



Figure 10 : Illustration du projet de mobilité douce Gare-Arsenal, partie Ouest

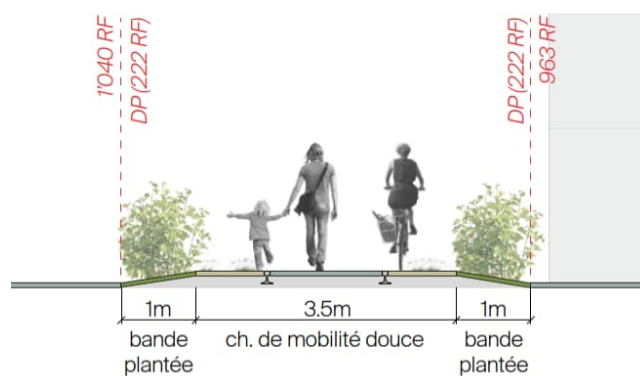


Figure 11 : Profil du projet de mobilité douce Gare-Arsenal, partie Ouest



Figure 12 : Illustration 3D de la MD Gare-Arsenal



Figure 13 : Illustration 3D de la MD Gare-Arsenal

4.1 Coûts des travaux

Travaux préparatoires	Fr. 148'400.00
Aménagements paysagers	Fr. 106'000.00
Terrassement et infrastructure	Fr. 357'200.00
Bordures et pavages	Fr. 56'200.00
Revêtement	Fr. 123'700.00
Eclairage public et abribus	Fr. 33'400.00
Signalisation et marquages	Fr. 13'400.00
Honoraires	Fr. 52'000.00
Divers et imprévus	Fr. 83'800.00
Total HT	Fr. 974'100.00
TVA 8.1 %	Fr. 78'902.10
Total TTC	Fr. 1'053'002.10
Montant arrondi à	<u>Fr. 1'053'000.00</u>

Ce montant bénéficie du financement conjoint de la Confédération et de Mobul dans le cadre du projet d'agglomération de 3^e génération, ainsi que de la participation du canton liée au décret cantonal concernant l'itinéraire alternatif de la H189. La subvention totale se monte à Fr. 858'000.00.

5. Crédit demandé

5.1 Aménagement de l'espace public

Aménagement de l'espace public	Fr. 1'053'000.00
Fonds énergie 1 %	Fr. 10'530.00
Fonds culture et embellissement 1 %	Fr. 10'530.00
Total investissement, TVA 8.1 % comprise	Fr. 1'074'060.00
Montant arrondi à	<u>Fr. 1'080'000.00</u>

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 1'080'000.00 pour l'aménagement de la liaison de mobilité douce Gare-Arsenal, dont à déduire une subvention de la Confédération et d'une aide du canton pour un total de Fr. 858'000.00.

Financement : Par emprunt de Fr. 1'080'000 auprès d'un organisme financier

Amortissement : Réaménagement de l'espace public : 2,5 % par année, dès 2026

Intérêts : 3 % par année (taux indicatif)

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard